

<https://fenvac.fr/justice-i-proces-d-un-attentat>



# JUSTICE I Procès d'un attentat déjoué : retour sur les premiers jours d'audience

- Actualités des événements suivis -

Date de mise en ligne : jeudi 12 janvier 2023

---

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

---

Le 5 janvier 2023 s'ouvrait le procès relatif à l'attentat déjoué, à cinq jours du premier tour de l'élection présidentielle.

Le 18 avril 2017, aux termes de vastes investigations coordonnées entre les polices belge et allemande, les forces de l'ordre arrêtaient dans un appartement marseillais deux Français, Clément Baur et Mahiédine Merabet.

Ils comparaissent actuellement pour association de malfaiteurs terroristes devant la Cour d'assises spécialement composée de Paris, aux côtés de dix hommes soupçonnés à des degrés divers de les avoir accompagnés dans leur projet terroriste, notamment en leur fournissant des armes.

Ce jeudi 12 janvier 2023 les agents de la DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure) ayant permis l'arrestation des présumés auteurs étaient entendus par la Cour. La FENVAC, partie civile représentée par Me RAGOT, assistait à l'audience.

Durant la matinée, la coordinatrice des opérations des enquêtes sous pseudonyme de la DGSI a exposé devant la Cour les modalités d'infiltration des enquêteurs dans les communications avec les deux hommes, ayant permis leur géolocalisation à Marseille et la perquisition de l'appartement qu'ils se partageaient.

L'enquêtrice a expliqué que le premier contact s'est opéré par Facebook avec Mahiédine Merabet et a ensuite basculé vers Télégramme (réseau de communication). Par l'intermédiaire de ce réseau, le lien de confiance établi a conduit Mahiédine MERABET à envoyer à son interlocuteur, qu'il pense en zone Irako Syrienne, des vidéos d'allégeance à l'État Islamique, ainsi que des vidéos exposant les actes de guerre en Syrie et les conséquences sur la population. Parmi les images et vidéos échangées, des dizaines de munitions, disposées sur la table de l'appartement, de manière à écrire « la loi du talion ». Cette loi souvent symbolisée par l'expression « Ril pour oeil, dent pour dent » représente bien l'idée de vengeance des actes perpétrés contre les populations syriennes, qui motivait les deux hommes.

Ces échanges ont permis aux enquêteurs de la DGSI de localiser les individus dans la ville de Marseille et donc de réaliser une perquisition, lors de laquelle plus de 3kg d'explosifs seront trouvés dans leur logement. Cette saisie permettra ainsi d'ouvrir une instruction judiciaire et de placer Clément Baur et Mahiédine Merabet en détention provisoire.

L'audience s'est poursuivie dans l'après-midi avec les auditions des agents de la DGSI. Celles-ci se sont focalisées sur les écoutes des parloirs de Clément Baur, réalisées grâce à la procédure de sonorisation lors de la détention provisoire de ce dernier.

C'est au cours des visites de ses parents que Clément Baur leur a exposé ses intentions et motivations. Ainsi on l'entend sur les enregistrements faire part de sa déception d'avoir été arrêté tout en soulignant qu'il ne risque selon lui « qu'entre treize et vingt-an de réclusion », affirmant sa volonté de réaliser ses objectifs lors de sa sortie. Il fait notamment référence à divers attentats dont ceux du 13 novembre 2015 et de Manchester de 2017 qu'il choisit comme modèle.

Dans de multiples enregistrements, Clément Baur exprime son animosité envers la France et sa volonté d'imposer l'idéologie islamiste aux pays occidentaux. Il clame à son père des chants de propagande de l'État islamique, énonçant sa haine envers les européens et particulièrement les Français.

Ces auditions ont également permis de mieux appréhender la relation entre les deux protagonistes. Clément Baur

## **JUSTICE I Procès d'un attentat déjoué : retour sur les premiers jours d'audience**

---

semble apparaître comme le leader des opérations, revendiquant fermement cette qualité face à Mahiédine Merabet. Ce dernier ne partageait pas cette vision, faisant valoir ses capacités intellectuelles supérieures. La relation des deux hommes semblait alors conflictuelle, particulièrement depuis l'envoi des vidéos par Mahiédine Merabet ayant permis aux agents de la DGSI de remonter leur piste.

Le procès se poursuivra jusqu'au 3 février 2023. Le verdict est particulièrement attendu par les parties civiles dont la FENVAC.

Pour en savoir plus sur cette actualité, vous trouverez ci-après la précédente publication de la FENVAC : [JUSTICE I OUVERTURE DU PROCÈS D'UN ATTENTAT DEJOUÉ LORS DES DERNIÈRES ÉLECTIONS - FENVAC - Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs](#)